



Procès-verbal Conseil municipal du Vendredi 13 Juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 07 juin 2025, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 13 juin 2025 à 18 heures sous la présidence M. Sébastien BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Sébastien, Le Maire

Mme Gaëlle BARADUC [arrivée à 18h21], M. Corentin BONNY, M. Laurent BERTHELOT, Mme Karine ENGEL, M. Pierre EVRAIN, Mme Catherine FAIDIT, Mme Evelyne GARDARIN, Mme Lucie GILLES, M. Lionel GUILLOT, M. Frédéric HARDOUIN, M. Stéphane LOBREGAT [Départ à 19h15 – donne pouvoir à M. Sébastien BLANC], Mme Sylvie TAMISIER.

Excusés : Mme Valérie CAUDRELIER-PEYNET ayant donné pouvoir à M. Corentin BONNY

Mme Jessica DEBRIODE ayant donné pouvoir à Mme Sylvie TAMISIER

Absent : /

Mme Catherine FAIDIT a été élue secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 21 Mars 2025.

Le procès-verbal du Conseil municipal a été diffusé à l'ensemble des élus qui sont réputés en avoir fait lecture.

Le compte rendu de la séance du 21/03/2025 est validé à l'unanimité.

Utilisation des délégations du Conseil municipal au Maire :

Enumération faite des utilisations des délégations du Conseil municipal au Maire.



Bons pour accord

Entreprise	Date	N° Devis	Description	Montant	Validé	Date validation
BACHES MATUSSIÈRE	17/03/2025	DEVIS 25030036	Réparation glissière chapiteau	144,00 €	BPA	20/03/2025
CMG	18/03/2025	DEVIS AU00046388-D	Interrupteur bouton	67,46 €	BPA	24/03/2025
ACTIVERT	19/03/2025	DEVIS DVA-002921	Rondins	912,00 €	BPA	09/04/2025
DOME PIECES AUTO	20/03/2025	D1023320P	Filtres entretien tracteur	368,44 €	BPA	24/03/2025
SICOMETAL	19/03/2025	DEVIS 25030036	Réparation lame à neige	2 213,47 €	BPA	25/03/2025
AUGELEC	11/03/2025	Devis 242597	Coffret branchement électrique chantier	1 689,67 €	BPA	25/03/2025
DG COM	21/03/2025	Devis I-25-03-14	Guirlandes fanions TDF 2025	556,80 €	BPA	26/03/2025
AUGELEC	26/03/2025	DEV 242700	matériel	3 286,19 €	BPA	09/04/2025
FOUSSIER	27/03/2025	P25010432396	Materiel ST	351,76 €	BPA	27/03/2025
WC LOC	11/03/2025	D771399	WC TDF	527,90 €	BPA	02/04/2025
LOC SOPH63	14/02/2025	D2025-15	Ecran led TDF	1 000,00 €	BPA	02/04/2025
SIGNATURE	06/02/2025	2025PT016	Travaux de marquage	3 812,60 €	BPA	03/04/2025
R-THERM	09/04/2025	D2025-131	Maintenance chaufferie salle des fêtes	1 074,00 €	BPA	09/04/2025
DEPARTEMENT 63	11/04/2025	DEVIS 1077	Services numériques ADIT 63	156,00 €	BPA	14/04/2025
KOMILFO	02/04/2025	DEVIS JM006112023b	Porte garage groupe scolaire	8 757,24 €	BPA	14/04/2025
GEMAFLO	12/04/2025		Fleurissement 2025	221,49 €	BPA	17/04/2025
BARDYFLORE	15/04/2025	D25000068	Fleurissement 2025	61,80 €	BPA	17/04/2025
BMX ORCINES	23/04/2025		Prestation TDF	300,00 €	BPA	23/04/2025
DOUBLET	25/04/2025	DEVIS 770047	Maillot Géant TDF	456,00 €	BPA	07/05/2025
ACTIVERT	08/04/2025	1936	engrais entretien stade de foot	510,72 €	BPA	12/05/2025
DOME PIECES AUTO	17/04/2025	D1023863P	Huile entretien tractopelle	634,80 €	BPA	12/05/2025
2GPUBLICITE	18/03/2025	OFR2501100	Goodies TDF	1 780,80 €	BPA	20/05/2025
GS2A	02/04/2025	D240583	Remise en état godet tractopelle	318,00 €	BPA	21/05/2025
GS2A	16/05/2025	D250072	Remise en état godet tractopelle	240,00 €	BPA	21/05/2025
BGMC	02/05/2025	DE2405-074	Réparations faitage Eglise	4 774,26 €	BPA	21/05/2025
DECATHLON	26/05/2025	D202505260659	Crochets but	104,99 €	BPA	04/06/2025
ONF	07/04/2025	Programme d'action 2025	Entretien plantations Forêt La Faye	3 828,00 €	BPA	09/06/2025
MARCHADIER SAS	06/06/2025	DEVIS SU00126940/D	Alternateur	472,80 €	BPA	09/06/2025

✚ Déclarations d'Intention d'Aliéner

DIA déposées pour l'année 2025						surface	
n° de dossier	reçu le	nom et adresse du propriétaire	nom et adresse du mandataire	nature et adresse du bien	section cadastrale	parcelle	préemption
2025/02	19/03/2025	VINCENT Jean-Pierre	ME CRAYTON-LALITTE 2 rue du Cou de l'Oie 63410 LOUBEYRAT	24 rue des Fontaines La Faye 63410 LOUBEYRAT	ZE 56 ZH 39 ZH 44	00HA 04A 44CA 00HA 85A 28CA 01HA 57A 64CA	non
2025/03	02/04/2025	BONNY Rémi	ME NUGEYRE-FAYE Jenny 2 rue du Cou de l'Oie 63410 MANZAT	6 Gareuil 63410 LOUBEYRAT	YH 1	00Ha 20A 10CA	non
2025/04	28/04/2025	NFISSI Abdeslam	ME ROUZIER Katia 42 rue Francois Taravant 63019 CLERMONT FERRAND	1 rue de Romeuf Le Colombier 63410 LOUBEYRAT	YI 53	00HA 19A 84CA	non
2025/05	13/05/2025	ROYET Michelle	ME PERALTA 9 rue Ray Charles 63202 RIOM	7 chemin du Sans-Souci Le Colombier 63410 LOUBEYRAT	YI 176	00HA 08A 00CA	non
2025/06	21/05/2025	DE SOUSA Georges	ME CRAYTON-LALITTE 2 rue du Cou de l'Oie 63410 LOUBEYRAT	Le Bourg 63410 LOUBEYRAT	YA 118	00HA 04A 29CA	non
2025/07	02/06/2025	MARSOLLAT Xavier	ME CHILOTTI Enzo 46 boulevard Etienne Clémentel 63200 RIOM	5 rue des Lonchères 63410 LOUBEYRAT	YH 32	00HA 10A 82CA	non

Pas de préemption

✚ Prime solaire

La commune a versé 1 prime solaire de 400€ depuis la dernière séance de conseil municipal. Depuis la mise en place de cette prime en 2024, 15 foyers ont pu bénéficier de cette prime.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2025-06-001 examinée le 13/06/2025 – Ressources humaines : Suppression d'un emploi (adjoint technique) avec création simultanée d'un emploi à temps non complet (ATSEM).**

Après consultation du Comité Social Territorial, un avis favorable a été rendu à l'unanimité pour la suppression d'un emploi d'adjoint technique avec création simultanée d'un emploi d'ATSEM à temps non complet (32/35^{ème}) au 01/09/2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un emploi d'adjoint technique et de créer un emploi d'ATSEM à temps non complet.

--

[18h21 -Arrivée de Mme Gaëlle BARADUC]

- **Délibération n° 2025-06-002 examinée le 13/06/2025 – Ressources humaines : Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) pour pallier le départ d'un agent de la collectivité (adjoint administratif principal de 2^{ème} classe).

- **Délibération n° 2025-06-003 examinée le 13/06/2025 – Ressources humaines : Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'adjoint technique à temps complet. Le but étant de consolider un emploi actuellement non permanent mais qui s'avère à être nécessaire pour répondre aux besoins du service.

- **Délibération n° 2025-06-004 examinée le 13/06/2025 – Budget : Décision modificative n°1 du budget communal.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget communal comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80812 : Energie - Electricité	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-818 : Divers services extérieurs	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	39 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8415 : Congés payés	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	147 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	147 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	83 000.00 €
R-741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 000.00 €
R-7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	147 000.00 €	41 000.00 €	192 000.00 €	86 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	147 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	147 000.00 €	0.00 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 000.00 €
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	24 100.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	24 100.00 €	0.00 €
D-2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	20 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	20 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	100 000.00 €	120 900.00 €	171 100.00 €	192 000.00 €
Total Général		-85 100.00 €		-85 100.00 €

- Délibération n° 2025-06-005 examinée le 13/06/2025 – Budget : Modalités d’attribution de la prime solaire.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide que pour être éligibles au versement de la prime solaire communale, les travaux devront être effectués dans les 6 mois précédents le dépôt du dossier de demande de prime. L’ensemble des autres modalités prévues dans la délibération DCM 2024-07-008 du 05/07/2024 restent applicables. Ainsi, la prime solaire pourra être versée dans les conditions suivantes :

- Enveloppe budgétaire consacrée pour l’année 2025 : 10 000 euros. Ce montant pourra être revu lors du vote du budget primitif 2025.
- Prime destinée aux administrés et entreprises installant des panneaux solaires/photovoltaïques sur une construction située sur le territoire communal.
- Calcul de la prime : 40% du montant du matériel dans la limite de 400€ par an et par foyer.
- Dépôt d’un dossier de demande en mairie (formulaire disponible en mairie et sur le site internet). Les travaux doivent avoir été réalisés dans les 6 mois précédant la demande de prime.
- Versement de la prime dans la limite de l’enveloppe déterminée et sous présentation de justificatifs (déclaration préalable si installation sur toiture, attestation de raccordement ENEDIS). Un contrôle pourra être fait de manière aléatoire.

- **Délibération n° 2025-06-006 examinée le 13/06/2025 – Budget : Mise à jour des frais de scolarité.**

L'article L 212-8 du Code de l'Education prévoit une participation financière obligatoire de la commune de résidence dans les cas de dérogation de droit. Dans les autres cas de dérogation, le Conseil municipal dispose que si la commune de résidence émet un avis favorable, la commune de Loubeyrat rendra un avis favorable seulement si la commune de résidence accepte de régler les dépenses de fonctionnement pour la scolarisation de l'élève.

Il convient donc de mettre à jour le montant des dépenses de fonctionnement par élève. Il sera noté que le coût est différent selon qu'il s'agit des classes de maternelles ou d'élémentaires, la différence tenant à la présence d'une ATSEM en maternelle.

Pour la commune de Loubeyrat, le coût applicable pour l'année scolaire 2024-2025 est de :

- En maternelle : 1 400 € (coût moyen départemental Puy-de-Dôme : 1 800€*)
- En élémentaire : 628 € (coût moyen départemental Puy-de-Dôme : 715€*)

M. Stéphane LOBREGAT souhaite préciser que les frais de scolarité sont pris en charge par le budget communal pour les enfants de Loubeyrat. Dans les cas de dérogation scolaire, si la commune de résidence émet un avis favorable, elle devra s'acquitter des frais de scolarité. Il est à préciser qu'en aucun cas ces frais ne peuvent être réglés par un particulier (parents par exemple).

**source : Préfecture du Puy-de-Dôme*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les conditions d'accueil des enfants ne résidant pas sur la commune et valide les montants de scolarité qui pourront être réclamés.

- **Délibération n° 2025-06-007 examinée le 13/06/2025 – Budget : Adhésion à une centrale d'achat.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à une centrale d'achat mise en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le coût annuel est de 150 euros.

M. le Maire précise que cette adhésion ne modifie pas le process interne mis en place avec une consultation auprès de fournisseurs.

- **Délibération n° 2025-06-008 examinée le 13/06/2025 – Foncier : Acquisition de 3 parcelles au lieu-dit Le Court.**

M. Pierre EVRAIN, conseiller municipal délégué à l'urbanisme présente la proposition de cession du propriétaire des parcelles cadastrées YB 6 (terrain bâti – 7 128m² - Zone Ut), YB 7(terrain non bâti – 4 472m² - Zone A) et YB 106 (terrain non bâti – 10 002m² - Zone A) sises Le Court.

Il explique qu'un accord de principe bilatéral a été trouvé pour une cession au prix de 90 000 euros. Il est néanmoins indispensable que le Conseil municipal soit favorable pour faire l'acquisition de ces 3 parcelles.

Monsieur le Maire explique que cette démarche s'inscrit dans une vision à moyen et long terme du développement territorial de notre commune.

L'intérêt particulier porté à ce secteur s'explique par le classement d'une des 3 parcelles en "unité touristique et de loisirs" au PLU. Ce classement constitue une opportunité unique de développer des infrastructures adaptées aux besoins.

L'acquisition de ces parcelles permettra à la commune de garantir le maintien d'activités en parfaite adéquation avec le zonage établi. Cette maîtrise foncière offre l'assurance que les futurs aménagements respecteront la vocation touristique et/ou de loisirs de ce secteur.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la politique d'aménagement du territoire. En devenant propriétaire de ces terrains, la commune dispose d'un levier d'action direct pour préserver l'identité paysagère de la commune, orienter les investissements vers des projets respectueux de l'environnement et enrichir l'offre de tourisme et/ou de loisirs, notamment pour les enfants mais également pour les habitants et visiteurs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement pour l'acquisition des 3 parcelles (pour un montant de 90 000 euros et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour finaliser l'acquisition par acte notarié.

- **Délibération n° 2025-06-009 examinée le 13/06/2025 – Budget : Demande de subvention de l'association ARABESQUE.**

[M. Corentin BONNY sort de la salle, ne participe ni au débat, ni au vote]

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 600 euros à l'association ARABESQUE dans le cadre de l'organisation de la fête du jeu 2025.

--

[Départ à 19h15 de M. Stéphane LOBREGAT]

- **Délibération n° 2025-06-010 examinée le 13/06/2025 – Budget : Prestation Tour de France par l'association Jeunesse et reconstruction.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide une prestation de 3 200 euros de l'association Jeunesse et reconstruction. La prestation consiste en la présence d'une douzaine de membres de l'association du 09 juillet au 17 juillet avec comme missions :

- Préparation en amont du passage du Tour de France
- Accueil du public
- Animation
- Aide aux associations
- Démontage, nettoyage et ramassage des déchets après passage du Tour de France.

- **Délibération n° 2025-06-011 examinée le 13/06/2025 – Budget : Prestation Tour de France par le BMX Club Orcines.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la prestation proposée par le BMX Club Orcines pour une initiation BMX la journée du 14 juillet pour un montant de 300 euros.

- **Délibération n° 2025-06-012 examinée le 13/06/2025 – Gestion du domaine public : implantation d'une consigne automatisée de retrait de colis.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec Mondial Relay pour l'installation de casier de retrait de colis sous le préau de la mairie. Une redevance d'occupation du domaine public de 850 euros par an sera versée à la commune en plus du service apporté à la population.

- **Délibération n° 2025-06-013 examinée le 13/06/2025 – Environnement : zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables (ZAENR).**

M. Pierre EVRAIN rappelle qu'une concertation publique a été effectuée du 22/07/2024 au 06/09/2024. Le dossier de concertation prévoyait l'inscription des trois zones (2 appartenant à l'Etat - ZI 88 et ZK 27 - et une à la commune – YD 133) identifiées par l'étude réalisée par la CSM et une parcelle communale identifiée par la SCIC Combrailles Durables et Enercoop (YD 210).

Le Conseil municipal, lors de la séance du 13/09/2024, à l'unanimité et après avoir tenu compte des observations formulées durant l'enquête publique, a décidé de classer les parcelles ZI 88, ZK 27, YD 133 et YD 210 en ZAENR telles qu'elles sont définies dans le dossier de concertation publique. Il est précisé que le fait de ne pas classer une parcelle en ZAENR n'empêche en rien le développement d'un projet dès lors que ce dernier est conforme aux dispositions du PLU.

M. Pierre EVRAIN informe que la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme a élaboré un document cadre avec l'identification de parcelles qui permettraient l'accueil d'ouvrages de production de photovoltaïques au sol. Il s'agit des parcelles cadastrées ZV 62 sise Les Briffons et YK 100 / YK 101 / YK 92 sises Le Colombier.

Dans un souci d'information et de cohérence, une nouvelle concertation publique a été lancée par la commune du 09 mai au 12 juin 2025, intégrant les parcelles identifiées par délibération de septembre 2024 ainsi que les parcelles identifiées par la Chambre d'Agriculture.

Le bilan de la 2nde concertation, est synthétisé comme suit : Deux observations ont été portées au registre, elles concernent une zone située aux Briffons identifiée dans le document cadre de la

Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme. Ces deux observations sont en défaveur du classement de la parcelle identifiée aux Briffons.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'identifier les zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables pour le solaire photovoltaïque au sol :

- Pour partie les parcelles cadastrées ZI 88 et ZK 27, de surface 7646m², présentées sur la carte en annexe.
- Pour partie la parcelle cadastrée YD 133, de surface 1587m², présentée sur la carte en annexe.
- Pour partie la parcelle cadastrée YD 210, de surface 4000m², présentée sur la carte en annexe.
- Les parcelles cadastrées YK 92, YK 100 et YK 101, présentées sur la carte en annexe.

Ainsi, les membres du Conseil municipal décident de ne pas inclure la zone demandée au lieu-dit Les Briffons lors de la 1^{ère} concertation publique, cette zone ayant déjà fait l'objet d'un débat et d'une décision lors de la modification simplifiée n°2 du PLU et de ne pas inclure la parcelle cadastrée ZV 62 sise les Briffons présentée lors de la seconde concertation publique, l'ensemble des observations allant contre ce classement.

- **Questions diverses.**

- ✚ **Tour de France – 14 Juillet 2025**

Un point est fait sur les différentes animations mises en place par la commune durant toute la journée. Mme Catherine FAIDIT indique avoir sollicité les associations communales pour tenir les différents stands (Repas, snacking, buvette, caisse). La commune a organisé et financera l'ensemble des animations dont le concert et le spectacle son et lumière, ainsi que les agents de sécurité. Toute la partie logistique est également gérée et financée par la commune (écrans géants intérieur et extérieur, location barnum, initiation BMX, achat jetons pour la caisse, location de sanitaires chimiques, etc...).

- ✚ **Réunion Inter-Conseil**

Un point de clarification est fait sur une prise de parole de M. Corentin BONNY, conseiller municipal. Il indique vouloir s'investir davantage jusqu'à la fin du mandat et qu'il y a des choses qu'il n'a sans doute pas bien faites et souhaite corriger le tir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Procès-verbal arrêté le 12/09/2025

A Loubeyrat

Le Maire
Sébastien BLANC



La Secrétaire de séance
Catherine FAIDIT